



Capsule d'information

Politique de commandes privées

À l'intention des agents

Date d'entrée en vigueur

Bonne nouvelle! À la suite du dépôt de la politique révisée de commandes privées, le 17 juin dernier, la Société des alcools du Québec vous informe que la date d'entrée en vigueur de la politique révisée et du formulaire Web lié à vos demandes de commandes privées a été fixée au 19 octobre 2009.

Afin de pouvoir accéder au nouveau formulaire, vous aurez besoin d'un code d'utilisateur et d'un mot de passe. Les agents pour lesquels nous détenons une adresse courriel et avec qui nous avons transigé au cours des deux dernières années recevront cette information, par courriel, dans la journée du 15 octobre. Si en date du 19 octobre vous n'avez rien reçu ou pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service de commandes privées au 514 254-6000, **poste 5903**.

Le formulaire sera disponible en version française et anglaise dans les sites Internet SAQ-B2B et SAQ.com. Dès son entrée en application, il sera l'unique formulaire qui sera considéré pour vos demandes de commandes privées.

Formats de 10 L et plus

Par le biais de cette capsule d'information, nous désirons vous mentionner que les formats de 10 L et plus, dans une boîte de carton, ne seront plus autorisés en transport maritime. Ainsi, lorsque vous indiquerez un format égal ou supérieur à 10 L, vous devrez nous mentionner le type de contenant.

Documentation importante

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents suivants pour une bonne compréhension des changements liés à l'entrée en vigueur de la politique révisée de commandes privées :

- [Politique de commandes privées – Version Agents promotionnels](#)
- [Tableau des frais d'entreposage pour les agents promotionnels et les titulaires de permis](#)
- [Tableau des frais de retour pour les agents promotionnels](#)
- [Tableau des critères d'évaluation des agents promotionnels et titulaires de permis](#)
- [Étiquette caisse](#)
- [Délais approximatifs de disponibilité des produits](#)
- [Rappel de principes – Vente de boissons alcooliques](#)
- [Tarification des produits non conformes](#)
- [Formulaire](#)